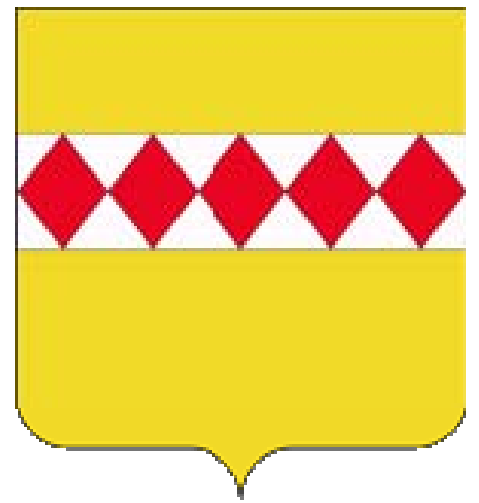


# Bulletin Municipal

JUILLET 2018



## Le mot du Maire

Un grand merci pour la patience dont vous avez fait preuve lors des travaux de l'aménagement du cœur du village mais le nombre important d'entreprises travaillant sur le chantier, les intempéries, les pannes sur la centrale béton sont autant de facteurs qui font que nous avons dû jongler avec le planning et la coordination de l'ensemble des intervenants. Néanmoins, au bout de neuf mois, ces travaux sont enfin finis ou presque. La circulation est rétablie dans le centre du village. Encore quelques travaux d'éclairage public et nous retrouverons la quiétude qui caractérise notre commune car cheminer dans Combas, c'est circuler dans le passé, ses ruelles, ses maisons de pierres, son église constituent notre village. Mais c'est aussi aller à la rencontre d'une cité dynamique, avec l'absence de fils aériens, des réseaux humides en parfaits états, avec l'implantation d'un réseau pour recevoir la fibre, d'un éclairage LED par souci d'économie et avec aussi des travaux de restauration et d'embellissement, d'espaces fleuris et de l'éclairage de nos monuments. Cet aménagement a permis de mettre en valeur notre patrimoine et nous avons, non seulement préservé la beauté et l'esthétique de celui-ci, mais aussi amplifié son charme et ses atouts.

Malgré cet investissement conséquent, nous sommes en passe aussi d'accomplir d'autres réalisations. Ainsi, se sont 2 km de chemin agricole qui vont être refaits. Nous participerons aussi aux aménagements des anciennes écoles, l'accessibilité est également à l'ordre du jour. Le détail des travaux est évoqué à l'intérieur de notre bulletin.

Ces investissements ont été possible grâce à la bonne santé financière de notre commune, malgré comme vous avez pu le lire dans la presse, les drastiques restrictions financières de l'Etat.

Je terminerai en remerciant tous les acteurs qui nous ont, en ce premier semestre 2018, par une soirée ou une fête, permis de passer de chaleureux et agréables moments et s'il le fallait prouver le plaisir que l'on a à se retrouver ensemble.

Bonne vacances à vous tous.

J  
U  
I  
L  
L  
E  
T  
  
2  
0  
1  
8

### Dans ce numéro :

- La commune
- La C.C.P.S
- Les associations
- Les informations municipales
- Nos joies et nos peines

---

# La commune

---

## Travaux Cœur du village

Les travaux du cœur du village touchent à leur fin. La gêne occasionnée par de longs mois de chantier ne serra qu'un souvenir lorsque nous regarderons les rues alors que nous ne nous rappellerons plus dans quel état délabrées elles étaient auparavant.

Caniveau central en pavés, béton désactivé, intersection de rues embellie par un agencement décoratif de pierres, réseau pluvial enfoui, remise à neuf des canalisations d'eau potable et d'assainissement, préparation en vue de la fibre pour les télécom, tous ces investissements ont été lourds pour notre commune, près de 960.000 euros TTC, mais le résultat est à la hauteur. Sur la place de l'église et chemin des Aires Vieilles, le revêtement a également été refait.

L'église quant à elle a vu ses façades nettoyées et rejointées et un jeu de lumière permettra d'éclairer cet édifice au cœur de notre village. L'association familiale de Combas a aidé financièrement les travaux d'embellissement de l'église avec une importante subvention. Une autre participation provient de la Région et le reste est en charge de la commune.

Quelques travaux seront finalisés ultérieurement. Le monument aux morts sera pris dans un parterre fleuri et un mur fait de pavés et de pierres sèches, en plus de spots lumineux au sol pointant sur la statue. Sur le Plan de Long une jardinière a été construite pour offrir un coin de verdure dans la monotonie des rues, il ne manque que les fleurs. Les lampadaires auront des ampoules LED à plus faible consommation électrique tout en offrant la même luminosité.

Quelques aménagements ponctuels sont encore au programme.

Enfin, les places de stationnement vont être redessinées au sol et nous comptons sur le civisme de chacun pour qu'elles soient respectées, le stationnement devant l'église et autour du monument aux morts sera interdit.

## Travaux de rénovation des réseaux d'eau potable et d'assainissement

Le chantier du cœur du village, en plus d'embellir la commune et de rénover la chaussée, a permis de réhabiliter tous les réseaux d'eau qui parfois dataient de plus d'un siècle.

La tuyauterie d'eau potable entièrement neuve est désormais aux normes et les quelques résidus de branchements au plomb ont été retirés. Des vannes pour segmenter les rues ont été ajoutées et pour les prochaines interventions il ne sera plus nécessaire de couper l'eau pour l'ensemble des habitants, la coupure ne sera localisée qu'à une paire de rues.

Pour les eaux usées, la canalisation a été remplacée ou totalement remise à neuf par un procédé technique (dépose d'une fine couche plastique sur les parois). Les regards et les boîtes siphoniques ont également été changés, ils sont désormais étanches à l'eau de pluie. Quelques boîtes contenant de l'amiante ont été traitées par un service compétent de techniciens habilités et ont été remplacées par un dispositif dans les règles.

En parallèle, le ruissellement des eaux de pluie a été amélioré. Malgré l'étroitesse des rues et partout où cela a été possible, une canalisation a été enfouie pour recueillir la pluie. Des grilles ont été ajoutées et la pente de rues, en plus de leur forme en « V », permettent de canaliser au mieux les eaux vers ce réseau sous-terrain. Les travaux d'évacuation des eaux pluviales se cantonnent aux rues publiques. Les jardins, cours et toits sont du domaine privé et ne peuvent être gérés, même si un maximum d'efforts et d'ajustements a été produit pour contenter le plus de monde.

Comme cela a déjà été écrit lors d'un précédent bulletin municipal, tous ces travaux vont se voir tant au niveau de notre consommation d'eau potable que sur l'efficacité de la station d'épuration. Sur le premier point, nous espérons pouvoir grandement améliorer notre rendement entre la quantité d'eau prélevée à la source de Cannac et l'eau réellement consommée. Auparavant nous étions à un rendement d'environ 70%, c'est-à-dire que sur 100 litres tirés du forage, seuls 70 étaient distribués

et le reste partait dans la nature à cause de fuite. Désormais avec ces travaux du cœur du village, tout le réseau d'eau du village a moins de 20 ans. Nous devons attendre la relève de 2019 pour constater l'efficacité des rénovations (les chiffres 2018 seront faussés à cause des travaux mais nous pourrons sans doute y déceler une amélioration).

Quant à l'assainissement, toutes les infiltrations d'eau pluviales parasites, qui étaient alors considérables, ne se retrouveront pas dans le réseau des eaux usées et ne finiront pas leurs courses à la station d'épuration. Avec son grand âge, plus de 25 ans, et sa vétusté, elle ne peut se permettre de traiter autant de volume dont une grande partie n'était que de l'eau claire. Ce dernier épisode de réhabilitation du réseau des eaux assainies pourra se voir lors des prochaines pluies importantes, sans doute en automne maintenant que nous avons entamé la période estivale.

Il est bon de rappeler que toutes les eaux pluviales domestiques (toits, gouttières, chenaux ...) ne doivent en aucune manière communiquer avec le réseau des eaux usées.

### **Accessibilité aux personnes handicapées**

Suite aux travaux et conformément à la loi du 11 février 2015 qui impose aux établissements recevant du public, l'accessibilité à tous les usagers quel que soit leur handicap, notre village a d'ores et déjà effectué de nombreux aménagements.

Le petit foyer, le temple, l'église, le boulodrome et le tennis sont accessibles, les travaux ont permis à tous de profiter pleinement de ces lieux.

Au grand foyer l'aménagement des sanitaires et la rampe d'accès ont été réalisés. Reste quelques travaux comme l'abaissement d'une partie du comptoir pour permettre aux personnes en fauteuil de l'utiliser.

D'ici la fin de l'année, la mairie sera équipée d'un interphone et de nez de marche. Des dalles podotactiles aux passages piétons viendront finir ces aménagements à la fin des travaux de voirie ainsi notre village sera en conformité avec la loi.

### **Aménagement des anciennes écoles**

Comme vous avez pu le lire dans le journal de notre communauté de commune, un restaurant scolaire va être construit à Combas dans les anciennes écoles. A ce jour, le permis de construire a été accordé. La procédure de consultation pour le choix des entreprises a été mise en place et les résultats sont prévus pour la fin du mois de juin. Suite à ce choix d'entreprises, les travaux pourront commencer fin septembre ou octobre. En parallèle à ces travaux qui sont financés par la communauté de commune, la municipalité a souhaité aménager la deuxième salle de classe et a pris aussi à sa charge la moitié de l'accessibilité du bâtiment

### **Chemins agricoles**

Environ 2 km de chemins agricoles vont être refait entièrement, car les intempéries, la neige et surtout les nombreux orages de ce printemps, ont particulièrement endommagés cette voirie.

Si nous en avons la possibilité un autre linéaire de travaux sera réalisé l'an prochain.

Bien sûr, la priorité sur les chemins les plus dégradés sera observée.

### **Broyage**

Comme chaque année le broyage des chemins agricoles est en cours de réalisation, mais cette année nous interviendrons aussi sur les espaces ceinturant les abords du village et qui jouxtent les garrigues coté ouest du village.

Un travail important mais nécessaire pour se protéger des incendies.

## Obligation légale de débroussaillage : OLD

La prévention du risque d'incendie s'inscrit dans la démarche globale de prévention des risques, c'est l'obligation légale de débroussaillage : OLD. Cette obligation consiste à supprimer les causes de déclenchement d'un incendie

Ces incendies engendrent seulement des pertes matérielles, mais à chaque feu de forêt des vies humaines sont exposées.

Le Préfet demande de mettre en place des mesures

Il est demandé à tous les propriétaires d'effectuer avant l'été un débroussaillage des zones à risques autour de leur habitation (50m de l'habitation). La non application de cette demande peut entraîner une réduction ou le refus d'indemnisation des compagnies d'assurances.

Pour le non-respect de ces obligations de débroussaillage, une amende peut être appliquée, avec un arrêté de mise en demeure de réaliser les travaux. Le cas échéant, la réalisation d'office de ces travaux pourra être prononcée, aux frais des propriétaires.

C'est pourquoi il est important d'effectuer ces débroussaillages

## Risque feux de forêts

### L'emploi du feu demeure strictement encadré et totalement interdit par vent supérieur à 20 km/h

Le risque d'incendie de forêt reste important sur une bonne partie du département en raison du dessèchement de la végétation. Le nombre de départ de feux constaté ces derniers jours est anormalement élevé.

La Préfecture du Gard rappelle que **le brûlage des déchets verts de parcs et jardins** (déchets de tonte, feuillages, branchages issus d'élagage de haies, ...) **est interdit en tout temps sur l'intégralité du département. Il est rappelé qu'il faut les emmener dans les déchetteries.**

Concernant le brûlage des végétaux forestiers, agricoles, ou encore des produits issus du débroussaillage réglementaire autour des habitations, l'emploi du feu demeure strictement encadré par arrêté préfectoral. Tout emploi du feu dans et à proximité des zones boisées demeure strictement interdit par vent supérieur à 20 km/h.

Le non-respect de l'interdiction d'emploi du feu expose son auteur à des poursuites pénales. En cas d'incendie, même involontaire, des amendes pouvant aller jusqu'à 150.000 € ainsi que des peines d'emprisonnement peuvent être prononcées. Des dommages et intérêts peuvent être réclamés.

**En tout état de cause, l'arrêté interdit strictement l'emploi du feu sous toutes ses formes (et donc le brûlage de végétaux coupés également) entre le 15 juin et le 30 NOVEMBRE (par prorogation en 2017) dans et à proximité des massifs boisés, à l'intérieur, et jusqu'à une distance de 200 mètres des bois, forêts, landes, maquis, garrigues, plantations et reboisements.**

## Les déchets

Nous vous rappelons la mise en place des deux collectes d'été pour les ordures ménagères à compter du 1er juillet jusqu'au 31 août:

Le ramassage s'effectue comme suit :

- le bac vert le lundi matin et le jeudi matin (à sortir le soir précédent)
- le bac jaune tri le jeudi matin bac (à sortir le soir précédent)

Vous pouvez si vous le désirez obtenir un composteur individuel il suffit d'envoyer une demande à la C.C.P.S accompagnée d'un chèque de 10 €.

Nous vous rappelons que nous tenons à votre disposition en Mairie des autocollants **STOP PUB** à placer sur votre boîte à lettres

# La CCPS

## Les écoles

### *Les projets*

Cette année encore, les enfants de notre RPI ont pu bénéficier de différents projets pédagogiques. Nous tenons tout d'abord à féliciter les CM1-CM2 pour leur réussite au concours départemental « Gard aux souris » ; en effet ce sont les lauréats parmi les 60 classes participantes. Ils sont aussi partis une semaine en Auvergne pour étudier le volcanisme. Les autres classes ont participé à un atelier chorale, un cycle de tennis et ont eu des cours de théâtre suivi d'une représentation sur scène. Les élèves de maternelle, quant à eux sont partis visiter la ferme aux crocodiles. Ils se sont rendus également au domaine du mas d'Asport, à Saint Gilles, géré par le Département, avec visite du verger et d'une mini station météo. Enfin l'année scolaire s'est clôturée lors de la kermesse avec un spectacle proposé par les enseignantes et la remise des calculatrices offertes par la CCPS.

### *Les effectifs*

Pour la rentrée prochaine, les effectifs se répartissent de la façon suivante :

- COMBAS : 38 élèves répartis en 2 classes
- FONTANES : 72 élèves répartis en 3 classes de CP-CE1; CE2-CM1; et CM1-CM2

Cette nouvelle baisse entraîne la fermeture de la classe de Mme DAVID ; nous la remercions pour ces années passées dans le RPI.

### *Nouveaux horaires*

Attention suite à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires sur 4 jours, les horaires changent :

- COMBAS : 8h30 - 11h30 13h20 -16h20
- FONTANES : 8h50 - 11h50 13h40 -16h40

## ZE CARTE

Cet été à compter du 9 juillet et jusqu'au 2 septembre, les jeunes de 11 à 17 ans et domiciliés sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Sommières pourront vivre leurs loisirs avec leurs amis grâce au tout nouveau dispositif ZE CARTE. Cette carte permet de faire 20 activités parmi lesquelles : le canoë, l'escape game, l'accrobranche, la piscine, le cinéma, stage radio, jeux géants, soirée enquête etc...

Pour l'obtenir il suffit de se rendre avec les parents à l'office du tourisme de pays de Sommières ou à la Mairie de Calvisson muni d'une photo et d'un chèque de 30 euros la carte sera délivrée immédiatement et le chéquier d'activités sera envoyé par voie postale.

Pour plus d'infos vous pouvez contacter le centre d'animation la Saussinette au 04.66.80.31.25

## 1 2 3 Soleil

Dans la programmation 2018, le lundi 29 octobre à 10 h 30 une représentation du spectacle « sors de ta boîte LES HORSNORMES » aura lieu au foyer de Combas : une boîte qui boîte, un homme sans adresse à qui il manque une boîte aux lettres, une femme peintre qui ne peut plus marcher, un homme aux jambes trop longues... Aucun de ces personnages n'entre dans la norme et si c'était une chance ?

Ce spectacle raconte l'itinéraire de ces quelques « horsnormes ».

Durée 40 minutes, à partir de 5 ans



---

# Les Associations

---

## Association Sportive Combassole

Les activités de l'association sportive ont été encore une fois ce semestre très riches. Les membres du conseil d'administration souhaitent remercier les bénévoles qui nous aident chaque année sur les manifestations sportives. Pour l'occasion, un repas fut organisé au café du village avec pas moins de 100 personnes, enfants compris. Précédé d'une activité sportive (marche, course à pied ou vélo tout terrain) ; tous les invités se sont retrouvés autour du verre de l'amitié suivi d'une paella maison.

Comme chaque fin de printemps, l'ASC organise un weekend nature. Cette année, nous nous sommes rendus près de Vallon Pont d'Arc en Ardèche. Dans un cadre idyllique, sauvage et très reposant, le groupe a alterné sport, détente, baignade et farnienté. A cette occasion, première sortie de notre remorque vélo confectionnée durant l'hiver.

Pas sitôt le repos terminé, qu'il faut penser à l'organisation de la randonnée VTT du 30 septembre 2018. Cette année c'est la 9ème édition et toujours des nouveaux parcours proposés. Des séances d'entretien et de nettoyage seront organisées durant l'été.



En bref :

L'équipe des joggeuses et des joggeurs est toujours en place et fait une sortie le mardi soir et le samedi matin. Coach René mène cette activité avec sérieux et rigueur.

Les sorties vélo de route sont prévues le dimanche matin. Elles sont variées en termes de distance et de dénivelé. Chacun y trouve son compte ! Didier et Eric vous donneront tous les renseignements complémentaires.

L'école VTT se retrouve un samedi par mois pour les petits et aussi pour les plus grands. N'hésitez pas à amener votre enfant pour lui faire découvrir les joies du vélo tout terrain.

Au sein de l'ASC ; manifester son bonheur est un devoir ; être ouvertement heureux donne aux autres la preuve que le bonheur existe.

Bonnes vacances !

Le bureau de l'ASC.

## Tennis club le Bosquet

Le Tennis club du Bosquet tient tout d'abord à remercier les personnes présentes lors de sa soirée printanière pour la vente des cartes organisée en plein air au tennis. Outre le plaisir de se retrouver, c'était également l'occasion de se préinscrire au tournoi estival. Comme toujours se fut un moment agréable apprécié par tous, où nous avons pu partager ensemble sur un fond de musique, apéritif festif accompagné d'une brasucade de moules, suivi de la traditionnelle grillade offerte à tous les adhérents et sympathisants.

Côté sportif, courant juin débutera la sixième édition de notre tournoi Combassol. Cette année quelques changements d'importance, pour le double les équipes ne sont plus constituées par tirage au sort comme jusqu'à présent mais choisies au gré de chacun, ce qui devrait entre autre faciliter la

planification des matchs. Quant à la durée elle a été raccourci sur le principe d'un tournoi à élimination directe avec consolante. A cela s'ajoutera également un tournoi en simple homme et un tournoi en simple femme si le nombre de participants bien évidemment le permet, ce que nous espérons.

Nous comptons encore une fois sur votre présence aux abords du court ainsi qu'à la guinguette pour soutenir et encourager tous ces joueurs, et venir partager la convivialité et le bon esprit sportif qui nous caractérise.

Les finales auront lieu fin juillet, et afin de clôturer cet événement sportif majeur dont nous sommes fiers, un apéritif suivi d'un repas en plein air ouvert à tous seront organisés sur place.

Les membres de l'association tiennent encore une fois à remercier chaleureusement l'ensemble des personnes présentes lors de ces différents événements, participant ainsi à la pérennité de notre association.

Nous souhaitons à toutes et à tous un bel été.

Sportivement, le bureau.

### Gymnastique volontaire

Après deux trimestres intensifs, nous avons clôturé la saison de gymnastique par notre assemblée générale le 26 juin. Notre repas de fin d'année a été un bon moment de partage.

Les cours reprendront le 18 septembre prochain, ils ont lieu le mardi de 18 à 20 heures au grand foyer.

Une séance d'essai est offerte, pour les personnes qui veulent venir occasionnellement, vous avez la possibilité d'acheter un carnet pour 10 séances. Nous souhaitons de bonnes vacances à tous

Sportivement

Sylvie et Muriel



### Les Deux Sources

Notre traditionnelle galette des rois a eu lieu le 27 janvier 2018, après notre assemblée générale.

Après-midi crêpes le 17 février avec beaucoup d'adhérents, cela permet de se retrouver pendant ces longues journées d'hiver.

Choucroute le 17 mars qui fut excellente.

La journée du 13 Avril à Porquerolles n'a pas eu lieu, ainsi que le cabaret à Rove près de Marseille, trop peu de monde inscrit.

Le premier semestre se termine par notre fête de la musique le 16 Juin, bonne animation avec le chanteur trompettiste STEPH DAMOUR.

Une date à retenir (maison Jeanne ) le 31 Octobre 2018

La chaleur arrive un peu de repos pour tous nos animations reprendront en Septembre

Bonnes Vacances



## Bibliothèque



La bibliothèque de Combas vous accueille le mardi de 17h à 18h30 et le vendredi de 17h à 19h30.

Le mois d'août est fermé et la réouverture sera le mardi 4 septembre à 17h. Pensez à faire le plein de livres avant la fin juillet avec des lectures passionnantes pour pouvoir vous évader pendant les vacances. Nous vous proposons tout un panel de nouveautés : roman, développement personnel, roman jeunesse, policier, etc ...

N'hésitez pas, venez nous rejoindre.

Bonnes vacances et à très bientôt.

L'équipe de la bibliothèque.

PS. Merci d'être de plus en plus nombreux, cela nous motive.

## Association Parents d'Elèves - A.P.E

L'APE de Combas-Fontanès a organisé le Loto des écoles en décembre 2017 et, pour la première fois, la fête du cheval le 1<sup>er</sup> mai 2018. Les 2 évènements ont permis de dégager un bon « bénéfice » qui sera redistribué l'année prochaine aux professeurs pour les activités et sorties classes vertes des enfants des écoles de Fontanès et de Combas. Le dernier évènement de l'année scolaire, est la Kermesse des écoles le samedi 30 juin 2018 à 14h30 à l'école de Fontanès, suivie des spectacles de fin d'année à 16h30, préparés par les professeurs, de la petite section jusqu'au CM2.

La nouvelle équipe de l'APE s'est réunie fin mai pour élire un nouveau président et faire le point sur les manifestations à prévoir en 2019 (Marché de Noël, Loto, Fête du Cheval, Carnaval, kermesse ...).

**L'APE ne peut évidemment pas exister sans bureau mais également sans l'aide précieuse des parents d'élèves des écoles de Combas et Fontanès.** Nous remercions tous ceux qui se sont déjà investis pour nos enfants et espérons vous revoir encore nombreux à partager ces moments avec eux et pour eux. Nous sommes également ouverts à toute nouvelle idée ou proposition d'évènement à prévoir pour nos enfants. Vous pourrez envoyer vos idées sur [ape.fontanes.combas@gmail.com](mailto:ape.fontanes.combas@gmail.com)

Il existe une page Facebook de l'APE : *ape.combas-fontanes* sur laquelle vous pouvez vous abonner pour nous suivre et être alerté sur les différentes annonces et manifestations.

Le bureau voté à partir du 9 Juin 2018 :

- *Président* : Raphaël ANTON
- *Trésorière* : Laura PENA
- *Secrétaire* : Sophie VILLENEUVE

A très bientôt, le Bureau.





## Les dragons de Salavès

Les Dragons du Salavès, l'un des plus anciens clubs de jeu de figurines gardois.

Son origine : un groupe de copains, il y a une vingtaine d'années, officialisèrent en juillet 2001 par la voie du J.O, le début de l'aventure, en terre du Salavès, à Pompignan plus précisément, d'où l'AOC !! Et pourquoi « les Dragons » me direz-vous? Car dans notre passion du jeu de figurines, une icône de cet univers médiéval-fantastique est sans conteste ce grand reptile volant que nous avons tous croisé dans les littératures, jeux de rôles, films, figurines et associés. Les deux mots sonnait bien, le nom du club fût rapidement trouvé.

Les années passant, au gré de diverses fortunes autant personnelles qu'associatives, cette petite bande de copains est devenue une bande d'amis dans la vie. Celle-ci se délocalisant alors de Pompignan vers Sauve, puis à Saint Félix de Pallières au gré du mouvement de ses membres qui changèrent de lieux de vie durant ces 13 dernières années, pour des raisons professionnelles et familiales, avant de se fixer chacun durablement aux quatre coins du département. Pour continuer à vivre notre passion commune qui nous réunit depuis deux décennies, force était de constater que l'éloignement géographique, 20 ans de plus « dans les guiboles » et se déplacer d'un bout à l'autre du Gard, devenait de plus en plus difficile vous en conviendrez.

Mais il nous vint l'opportunité de trouver une terre d'accueil, géographiquement centrale pour l'ensemble de notre association, grâce à Rémi DUGAS, l'un de nos membres fondateurs en 2001, toujours autant actif depuis la première heure, quand il s'installa avec sa famille dans ce petit village de Combas fin 2013. Quelques démarches plus tard auprès de la mairie, et nous avons l'accès aux foyers à partir de février 2014; nous avons ainsi pu continuer notre activité, à raison de 5 à 6 week-ends par an. En cela nous sommes extrêmement reconnaissants à M. le maire, au conseil municipal et à la secrétaire de mairie pour leur aide, et pour leur contribution à la pérennité de ce club, grâce à l'attribution ponctuelle de la grande salle.

Ainsi pour faire connaître notre association, et peut-être revoir les personnes de Combas qui pratiquent la même activité que nous (et qui nous avaient fait la gentillesse de passer nous voir), nous invitons les habitants de la commune à découvrir notre activité, le samedi 28 juillet 2018 de 10h à 17h au grand foyer.



Nous serons très heureux de vous accueillir et de vous présenter les diverses facettes de notre activité ludique. Au programme, présentation de divers univers, médiéval, historique, futuriste, atelier montage, peinture de figurines et décors : Star Wars (le jeu X-Wing), diorama Napoléonien, Warhammer Battle / Mordheim Warhammer 40.000.

N'hésitez pas à passer, venez nombreux !

Les Dragons du Salavès.

# Informations municipales

## Mairie

Le secrétariat de mairie est ouvert le lundi, mardi, jeudi de 10h à 12h et le vendredi de 16h à 18h. Il est impératif de respecter ces horaires.

Tel : 04 66 77 80 28 - fax : 04 66 77 86 76 - [combas.gard@orange.fr](mailto:combas.gard@orange.fr)

Monsieur le Maire reçoit sur rendez-vous le vendredi de 17h à 18h.

**En raison des vacances le secrétariat de mairie sera ouvert au public uniquement les jeudis 9, 16, 23 août 2018 de 13 h 30 à 16 h 30 .**

## Elections

Dans le cadre de la révision des listes électorales pour l'année 2019, les inscriptions se font au secrétariat de la Mairie aux jours et heures d'ouverture au public, et ce jusqu'au 31 décembre 2018.

## Recensement Militaire

Le recensement militaire est **obligatoire** pour les jeunes filles et jeunes garçons de nationalité française âgés de 16 ans. Faites-vous inscrire à la mairie, **le mois de votre 16ème anniversaire**, en présentant votre carte nationale d'identité et votre livret de famille.

Une attestation de recensement vous sera alors remise qu'il est primordial pour vous de conserver, en effet, cette attestation vous sera réclamée si vous voulez vous inscrire à tous examens ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, permis de conduire et même conduite accompagnée). Elle vous permettra également de faciliter votre inscription sur les listes électorales à 18 ans si les conditions légales pour être électeur sont remplies.

## Fête Nationale

Le samedi 14 juillet, nous célébrerons la fête nationale et à cette occasion, Combassoles, Combassols et estivants présents ce samedi sont invités cordialement par la municipalité à un apéritif qui sera servi au foyer communal à 11h30

## Le Pont du Gard

Nous vous rappelons que la commune de Combas a signé une convention avec le site du Pont du Gard, vous pouvez bénéficier d'un accès gratuit.

L'accès privilégié au site se fait désormais sur présentation d'une pièce d'identité en cours de validité et d'un justificatif de domicile de moins de six mois, justifiant de votre domicile à l'année dans notre commune.

L'accès concerne le site du Pont du Gard, les espaces muséographiques et le stationnement.



## Prélèvement à la source

L'arrivée du prélèvement à la source au 1<sup>er</sup> janvier 2019 modifiera les modalités de paiement de l'impôt sur le revenu. Le décalage d'un an entre la perception des revenus et l'impôt correspondant disparaît : en 2019, chacun paiera l'impôt sur ses revenus perçus en 2019.

*Quels sont les principes du prélèvement à la source ?*

L'impôt sera directement prélevé chaque mois sur les revenus (salaire, pensions, revenus de remplacement, etc.) perçus par l'intermédiaire d'organismes collecteurs (employeur, caisses de retraite, pôle emploi), en fonction du taux de prélèvement du foyer fiscal. Pour les bénéficiaires de revenus fonciers, de pensions alimentaires ou issus d'activités indépendantes, l'impôt sera acquitté au moyen d'acomptes mensuels par prélèvement bancaire.

*Le prélèvement à la source entre en vigueur pour le 1<sup>er</sup> janvier 2019. Comment les contribuables prendront-ils connaissance de leur taux personnalisé en 2018 ?*

Pour ceux qui déclarent leurs revenus en ligne, le taux personnalisé et le montant des acomptes pour les revenus perçus sans intermédiaires (ex loyers) seront communiqués à l'issue de la déclaration en ligne. À ce moment-là, ils pourront aussi adapter leur prélèvement à la source.

Pour ceux qui déposent une déclaration de revenus « papier », le taux personnalisé et le montant des acomptes seront communiqués sur l'avis d'impôt durant l'été. Ils pourront adapter leur prélèvement à la source à compter de la mi-juillet.

*Comment comprendre la faculté « d'adapter le prélèvement à la source » ?*

Sans démarche de la part des contribuables, l'administration fiscale transmet automatiquement le taux personnalisé du foyer aux organismes collecteurs et des acomptes sont prélevés mensuellement sur leur compte bancaire pour les revenus perçus directement.

Pour faire face à certaines situations particulières, les contribuables peuvent exercer différentes options.

Les contribuables mariés ou pacsés peuvent choisir d'individualiser leur taux de prélèvement personnalisé. En cas de différence importante de revenus au sein du couple, cette option permet à chacun de voir appliquer par son organisme collecteur un taux de prélèvement représentatif de ses revenus personnels. Cette option ne modifie pas le total des prélèvements, elle les répartit différemment.

Les salariés peuvent choisir de ne pas transmettre leur taux personnalisé à leur(s) employeur(s). Un taux non personnalisé correspondant à leur niveau de rémunération est alors appliqué. Ce taux est défini dans la grille de taux fixée par la loi de finances et est similaire à celui applicable à un célibataire sans personne à charge. Dans la très grande majorité des cas, ce taux sera supérieur au taux personnalisé et les sur-prélèvements éventuels seront remboursés l'année suivante par l'administration fiscale. Si le choix de cette option entraîne un prélèvement moins important que celui qui aurait dû être payé avec le taux personnalisé, le contribuable devra régler chaque mois le complément directement à l'administration fiscale.

Ceux qui perçoivent des revenus sans intermédiaire peuvent choisir de payer leurs acomptes sur un rythme trimestriel et non mensuel.

*Quelles sont les conséquences pour les personnes non imposables ?*

Le prélèvement à la source ne change rien pour les non imposables. Ils n'auront aucun prélèvement et ce, quelle que soit la source de leurs revenus.

*Le prélèvement à la source met-il fin au dépôt de la déclaration de revenus ?*

Une déclaration de revenus devra toujours être déposée annuellement. Elle permettra pour chaque foyer fiscal, de déterminer son taux de prélèvement personnalisé et de faire le bilan de l'ensemble de ses revenus et de ses dépenses ouvrant droit à des réductions ou crédits d'impôt. Par exemple, la déclaration des revenus 2017 servira de base au calcul du taux personnalisé appliqué aux revenus en 2019.

*Qu'advient-il des revenus perçus 2018 ?*

Le principe est le suivant :

l'impôt normalement dû au titre des revenus courants entrant dans le périmètre de la réforme perçus en 2018 sera annulé ;

les revenus exceptionnels par nature et les revenus hors du champ de la réforme resteront imposés (ex : prestation de retraite servie sous forme de capital, rupture de contrat de travail d'activité, etc.)

*Le bénéfice des dépenses faites en 2018, ouvrant droit à des réductions et crédit d'impôt est-il conservé ?*

Oui, le bénéfice des dépenses ouvrant droit à des réductions et crédits d'impôt est maintenu. Dans le cas général, l'avantage fiscal correspondant sera restitué aux contribuables par l'administration à l'été 2019. Par ailleurs, les contribuables qui ont bénéficié en 2018 d'un crédit d'impôt « service à la personne » (frais de garde des enfants de moins de 6 ans et emploi à domicile), recevront un acompte de 30 % au premier trimestre 2019 et le solde à l'été 2019.

Retrouvez plus d'informations sur les sites [www.prelevementalasource.gouv.fr](http://www.prelevementalasource.gouv.fr) et [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) et au 0 811 368 368 (service 0,06 €/min+prix appel°)



---

# Nos joies, nos peines

---

*Cet article régulièrement édité, reflète non seulement l'état civil de notre commune mais aussi, lorsque nous en sommes informés, toutes les annonces qui peuvent être nos joies ou nos peines. Ainsi n'hésitez pas, si vous le souhaitez, à nous en faire part.*

## Naissances

Lili, Régis, Jacques VERDIER  
Livia, Marie-Line, Jocelyne MONJIOLS

né le 28 décembre 2017 à Nîmes  
née le 16 mars 2018 à Nîmes

## Mariages

Sophie GOOVAERTS et Serge GLIBERT  
Fernande TANG-NHU et Bernard CRUEIZE  
Laure MATHIEU et William RUGGIERO

le 6 mars 2018 à Combas  
le 30 juin 2018 à Combas  
le 30 juin 2018 à Souvignargues

## Décès

Madeleine MATHIEU  
Jean Paul ROQUE  
Christian OLIVIER  
Evelyne OOSTENDORP  
Pierre DELONCLE

le 24 janvier 2018 à Nîmes  
le 6 mars 2018 à Bordeaux  
le 17 mars 2018 à Combas  
le 1er juin 2018 à Combas  
le 27 juin 2018 à Toulouse